## DEC150570DR04

Décision portant nomination de M. Christophe CONESSA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Claude MARCHAND directeur de l'unité de recherche n° UMR8507, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que M. Christophe CONESSA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention ;

## **DECIDE:**

**Article 1 :** M. Christophe CONESSA, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8507, à compter du 23/07/2013.

M. Christophe CONESSA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe CONESSA est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er janvier 2015 Le directeur de l'unité Claude MARCHAND

Pour le CNRS, La déléguée régionale Véronique DEBISSCHOP Pour CENTRALE SUPELEC,

Pour l'Université Paris-Sud, Le président Jacques BITTOUN